

A PARTIR DE 19H

L'omelette du

1^{ER} MAI

Comité des fêtes
L'Osier
Notre Dame de l'Osier

REPAS OFFERT

VENREDI 1^{ER} MAI



**RAPPEL : OMELETTE DU 1^{ER} MAI AVEC
LE COMITÉ DES FÊTES**

**L'omelette, un temps fort pour notre
village**

Comme chaque année, le 1^{er} mai sera placé sous le signe de la convivialité dans notre village.

RDV le jeudi 30 avril au soir pour la collecte des œufs dans le village et le 1^{er} mai à partir de 19h à Bon Rencontre pour le repas "**réservé aux habitants de la commune**". Tous vos autres dons seront les bienvenus (boissons, ciboulette, saucissons, fromages ...)

N'hésitez pas à vous signaler à l'équipe du Comité si vous souhaitez /pouvez donner un coup de main pendant la soirée: comitedesfetes.ndo@gmail.com
Voir les infos concernant l'organisation de la récolte des œufs page 2

Invitation à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945

Ce 8 mai 2026 sera célébré le 81^{ème} anniversaire de cet évènement marquant la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe.

Rendez-vous à 11h à la Mairie, devant le monument dédié.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour ce moment de mémoire et de recueillement.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la mairie par la municipalité.



Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 8h à 13h

Jeudi : 8h à 13h

Mardi : 8h à 13h Mercredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Samedi : 10h30 à 12h (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org



UN CHAMPION DANS NOTRE VILLAGE

Giulian Marra Teroz s'est particulièrement illustré en devenant champion de l'Isère avec le club de pétanque arc en ciel de Vinay, une performance remarquable qui vient récompenser son engagement et son talent. Aux côtés de ses coéquipiers, il a contribué à décrocher le titre de champions d'Isère en triplette dans la catégorie minime, validant ainsi leur qualification pour la ligue. Une belle réussite collective pour ces jeunes joueurs qui ont su faire preuve de détermination et d'un excellent esprit d'équipe tout au long de la compétition. Ils représenteront avec fierté les couleurs de l'Isère lors du week-end de l'Ascension à Bourg-Saint-Maurice.



L'OMELETTE DU 1^{ER} MAI



Organisation De La Récolte Des Œufs

**JEUDI 30 AVRIL
A partir de 1900**

- Centre du village ~19h00
- Arrêt de bus "Ecole" ~ 19h30
- Chalet de Jalybou~ 20h00
- Carrf. Bois de Billet~ 20h30
- Rte de Bergerandiere~ 21h00
- Carrf. Combe Bougey~ 21h30
- "Chapelle" Promenade de la Chapelle~ 22h00



BASILIQUE

L'association pour la restauration du Sanctuaire qui œuvre pour la sauvegarde de la Basilique souhaite accueillir des personnes motivées pour reconstituer un groupe de réflexion quant à des actions de sensibilisations et de recueils de dons à mener.

Notre basilique est l'une des quatre de notre département et ce patrimoine est à préserver, cela fait partie des travaux imputables à notre mairie, mais les coûts restent importants. Il est donc indispensable de continuer à lever des dons pour poursuivre les travaux.

Renseignements: Tél: 04 76 64 93 78 ou 06 86 86 32 23
equipe.sanctuaire.ndo@gmail.com



Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la basilique Notre-Dame de l'Osier

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte. S'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/3167
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la basilique Notre-Dame de l'Osier

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

EXPÉRIMENTATION AU CIMETIÈRE

Depuis de nombreuses années, la municipalité réduit l'utilisation d'intrants pour l'entretien des espaces verts, afin de préserver la santé de tous et l'environnement. Une nouvelle étape est franchie cette année avec l'expérimentation en cours de l'enherbement du cimetière, dans sa partie haute (nouveau cimetière). En effet, le désherbage de cette partie nécessitait encore l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le cimetière fait maintenant l'objet d'un entretien plus naturel : l'herbe est désormais gérée par tonte, permettant de conserver des allées praticables tout en favorisant un espace plus sain et respectueux de l'environnement.

Usagers du cimetière, n'hésitez pas à nous faire vos retours sur cette expérimentation, ils sont précieux ! Vous pouvez envoyer un mail à la mairie ndomairie@wanadoo.fr ou déposer un petit mot dans la boîte aux lettres pour nous dire ce que vous en pensez !



●●● Inondation sur la commune en 2024

DES VOLONTAIRES EN CAS DE BESOIN D'AIDE AUX SECOURS

Dans un esprit d'entraide et de réactivité, la commune souhaite proposer la création d'un groupe WhatsApp de volontaires.

L'objectif est simple : pouvoir mobiliser rapidement des habitants disponibles en cas de besoin ponctuel (intempéries, petites urgences locales, soutien logistique, etc.).

Ce dispositif ne remplace en aucun cas les services de secours, mais vient en complément, pour faciliter les premiers relais de solidarité entre voisins et renforcer les liens au sein du village.

Concrètement, les volontaires inscrits pourront être informés via WhatsApp lorsqu'une aide est nécessaire. Chacun reste libre de répondre selon ses disponibilités, sans obligation.

Il suffit de se signaler en mairie (nom, prénom et numéro de téléphone). Une charte d'utilisation sera partagée afin de garantir un usage respectueux, utile et non intrusif du groupe.



●●● Le « nouveau » cimetière en cours d'enherbement pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires

RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES D'URBANISME

Afin de préserver la qualité du cadre de vie et d'assurer un développement harmonieux de la commune, il est utile de rappeler quelques règles essentielles en matière d'urbanisme.

Quels que soient les travaux que vous souhaitez réaliser, il y aura des formalités à accomplir, définies par le Code de l'Urbanisme :

- **Déclaration préalable** : pour les travaux de faible importance (clôtures, petites extensions, abris de jardin, ravalement de façade, modification de l'aspect extérieur, aménagement de combles...).
- **Permis de construire** : pour les constructions nouvelles, les extensions importantes ou certains changements de destination.

Ces démarches permettent de s'assurer que le projet respecte les règles en vigueur.

Les projets doivent être conformes au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) nouvellement adopté, et consultable sur le site de SMVIC : <https://saintmarcellin-vercors-isere.fr/PLUi.html>

Les travaux doivent également prendre en compte :

- le respect des limites de propriété,
- la gestion des eaux pluviales,
- l'intégration dans l'environnement existant,
- la tranquillité du voisinage.

Réaliser des travaux sans autorisation ou non conformes peut entraîner des sanctions (amendes, obligation de remise en état, voire démolition).

Avant tout projet, il est vivement conseillé de se rapprocher de la mairie. Les services municipaux sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

N'hésitez pas à contacter la mairie en amont : un renseignement préalable permet souvent d'éviter des difficultés ultérieures.

Et n'oubliez pas de déclarer l'achèvement de vos travaux pour vous mettre en règle à la fin de votre chantier !

NUISANCES SONORES ET FEUX DE JARDIN

Les beaux jours arrivent, nous avons tous envie de profiter des jardins et autres extérieurs. En même temps c'est aussi le moment de bricoler dehors, de tondre la pelouse, etc...

Voici un extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 rappelant quelques règles afin que l'été se passe au mieux.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux **horaires suivants** :

-les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

-les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

-les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un **principe général d'interdiction** fixé par le règlement sanitaire départemental.

Pour les déchets verts, pensez à la déchèterie ou au compostage

Rappel horaires d'ouverture déchèterie de Vinay :

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Mardi : 13h30 – 18h

Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Jeudi : 13h30 – 18h

Vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Samedi : 9h – 18h

Jours de Fermeture : Dimanche et jours fériés

ZA les levées, 38470 Vinay



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE 2026

RENTRÉE DES CLASSES Septembre 2026

ÉCOLE de NOTRE DAME de l'OSIER
INSCRIPTIONS à compter du 27 avril 2026

- Pour les enfants nés en 2023 qui entrent en Petite Section de maternelle,
- Pour les nouveaux élèves de Moyenne Section, Grande Section et CP

Prendre rdv auprès de la directrice en envoyant un mail à : ce.0380808x@ac-grenoble.fr

Pièces à fournir à l'école le jour de l'inscription :

- carnet de santé de l'enfant
- livret de famille
- attestation de pré-inscription délivrée par la mairie du domicile
- certificat de radiation si enfant scolarisé précédemment.

Date du prochain conseil municipal : lundi 4 mai à 20h

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2026**1) Ligne de trésorerie**

La Maire fait part au Conseil de la nécessité de prendre une nouvelle délibération concernant la ligne de trésorerie interactive, pour remplacer la délibération du 24 février 2026. En effet, suite au départ en congés de la conseillère en charge du dossier et au renouvellement du conseil municipal, la délibération précédente n'était plus valable.

Une nouvelle délibération, en tous points identique à la précédente, est adoptée à l'unanimité par les nouveaux élus.

2) Désignation des représentants au Conseil Communautaire

La Maire expose que la commune dispose d'un seul siège au sein du conseil communautaire de Saint-Marcellin-Vercors-Isère communauté. En vertu du code électoral, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Par conséquent, la maire demande à l'assemblée de la désigner comme représentante de la commune au sein du Conseil Communautaire de SMVIC, et de désigner le premier adjoint, Denis VINSON, comme son suppléant.

3) Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

La Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner des représentants de la commune auprès de divers organismes extérieurs : ONF, TE38, Comité des fêtes, Conseil d'école, Syndicat scolaire intercommunal, correspondant défense, Tero Loko, Conseil de vie sociale de l'EHPAD, Commission communale des impôts directs.

4) Autorisation de poursuite des créanciers

La Maire explique que le Trésorier principal du Service de gestion comptable de Saint-Marcellin, en charge du recouvrement des recettes pour la commune, a sollicité une autorisation permanente de poursuite des débiteurs de la commune.

Afin de faciliter le recouvrement des recettes communales, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette autorisation permanente pour la durée du mandat, comme le veut l'usage.

5) Droit à la formation des élus

Conformément au code général des collectivités territoriales, une délibération doit être prise pour encadrer la participation de la commune au financement des formations et encadrer leur champ d'application.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et une abstention, des modalités de prise en charge des formations et plafonne à 2% du montant total des indemnités le montant des dépenses pour la formation.

6) Rectification des taux d'imposition

La Maire informe le conseil qu'une erreur de calcul a été relevée par la DDFiP de l'Isère dans la délibération prise le 10 mars 2026 :

- « les arrondis se font à deux décimales maximums »
- « la structure des taux est incorrecte et les taux retenus ne respectent pas les règles de lien ».

Il convient donc d'adopter une nouvelle délibération fixant le taux de taxe foncière sur le non-bâti à 56.92% au lieu de 56.98%.

7) Arrêté de délégation de signature Etat civil

La Maire informe le conseil qu'afin de faciliter la bonne administration du service Etat Civil, elle a pris un arrêté de délégation de fonction à Mme Marie-Noëlle RAVIER, pour assurer en son lieu et place, et concurremment avec elle, les fonctions d'officier d'Etat Civil.

UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE RENOUVELÉ

Après l'installation des maire et adjoints au sein des conseils municipaux, était venu le temps de procéder à l'élection des président et vice-présidents de l'intercommunalité.

Jeudi 9 avril, les conseillers communautaires représentant les 47 communes membres de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté étaient réunis au Forum à Saint-Marcellin, pour installer l'exécutif intercommunal de la mandature 2026-2032.

Cette élection était l'occasion pour les candidats de présenter leurs priorités politiques pour le mandat qui démarre.



Frédéric De Azevedo, président sortant et maire de Saint-André-en-Royans, a été réélu à la tête de l'exécutif intercommunal pour un nouveau mandat.

La nouvelle maire de Saint-Marcellin, Imen De Smedt, prend la première Vice-Présidence, à la santé et à la réussite éducative. Philippe Rosaire, maire de Vinay et 2^{ème} Vice-Président, sera en charge de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les maires de Vatilieu, Gaëtan Roux-Bernard, et de Poliéñas, Lionel Argoud, font leur entrée à l'exécutif, avec pour délégations respectives « environnement, mobilité et biodiversité » et « agriculture, ruralité et alimentation ».


L'ensemble de l'exécutif est à découvrir sur le site : <https://saintmarcellin-vercors-isere.fr/>



LA COMMUNE DE POLIÉNAS RECRUTE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES POUR REJOINDRE LE PÉRI-SCOLAIRE.



- ✓ Titulaires du BAFA ou diplômés en petite enfance
- ✓ Créatifs, dynamiques, patients et toujours souriants
- ✓ Avec l'envie d'échanger au quotidien et de travailler en équipe.

 Pour postuler :

Envoyez votre **CV** et **lettre de motivation** à :

MAIRIE DE POLIÉNAS.

à l'attention de Mme Carine CROIBIER, secrétaire générale,

2 place du Docteur Valois – 38210 POLIÉNAS

ou mairie@polienas.fr

VISITE GUIDÉE GOURMANDE

En compagnie de notre guide, vous découvrirez les secrets d'un produit unique, cultivé par des hommes et des femmes profondément attachés à leur terroir. A l'issue de la visite, vous dégusterez les délicieuses saveurs de ce fruit (noix) d'exception à la renommée mondiale. : plein tarif 8,50 € / réduit 7,50 € - moins de 10 ans 3,50 €
Le Grand Séchoir 705 route de Grenoble
38470 Vinay Tél 04 76 36 36 10 Réservation

MUSÉES EN FÊTE



Entrée gratuite tout le week-end de 10h à 18h.
Le Grand Séchoir 705 Route de Grenoble 3840 Vinay

Dans le cadre du week-end d'animation "Musées en fête", le **Grand Séchoir** vous propose des visites guidées gratuites de l'exposition permanente et de l'exposition temporaire "Modernes à la campagne", ainsi que des ateliers et démonstrations de hula hoop. : Dimanche 24 mai : à 10h30 et démonstrations par Hannah Gease de Flaming Caravan à 12h, 15h45 et 17h15
Durée : atelier : 1h15 et démonstration : 8 minutes .
Réservation obligatoire pour participer à l'atelier d'initiation.
Tél : 04 76 36 36 10 info@legrandsechoir.fr



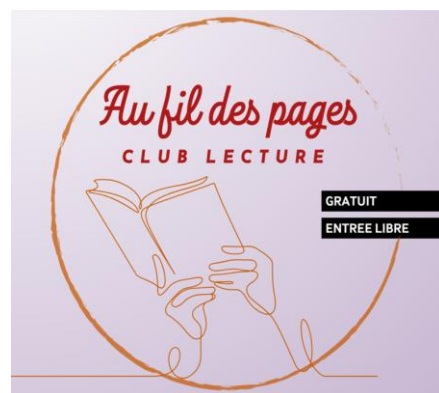
CONCERT CHANTS SARDES ET ITALIENS

Egidiana Carta et Luca Nulchis proposent un concert mêlant chants sardes et méditerranéens, accompagnés au piano et harmonium. La soirée débute avec le duo La Serena et ses chants séfarades.
Le Grand Séchoir 705 route de Grenoble 38470 Vinay
Plein tarif 12 € / réduit 10 €
Nombre de places limité
Réservation 06.27.20.18.53

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE VINAY

Envie de parler livres autour d'un thé ?
Le club lecture *Au fil des Pages*, c'est un moment d'échange, de partage et de convivialité à ne pas manquer !

Le Mardi 26 mai 2026 de 17h30 à 19h00.
Venez partager vos lectures et coups de cœur et faites le plein d'idées de lecture



PERMANENCE : INFO ÉNERGIE – FRANCE RÉNOV'



Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, et vous avez un projet d'amélioration des performances énergétiques de votre logement ?
Saint-Marcellin Vercors Isère communauté vous accompagne.
Permanence gratuite sur rendez-vous, au 04 76 14 00 10 (AGEDEN).
Lundi 11 mai 2026 de 13h30 à 17h30 **Pôle multiservices 3 avenue Brun Faulquier VINAY**

PERMANENCE : ADAPTATION DE SON LOGEMENT



Vous souhaitez adapter votre logement parce que votre santé le nécessite ou parce qu'il est devenu une passoire énergétique. Mais vous ne savez pas par quel bout commencer ? Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté vous accompagne.

Permanence gratuite, sur rendez-vous au 04 76 47 82 45 (Soliha)
Mairie de Vinay, salle CCAS Grande rue 38470 Vinay

MISSION LOCALE JEUNES : 2ÈME SALON DE L'ORIENTATION ET DE L'ALTERNANCE SUR ST MARCELLIN

La Mission Locale Jeunes Saint-Marcellin Vercors Isère organise un salon de l'orientation et alternance, en collaboration avec les établissements scolaires du territoire, France Travail, la Maison de l'emploi et le CIO :
Mercredi 6 mai 2026 8h30 à 17h
 A Saint-Marcellin (38) – Salle du Forum et Polyvalente

MERcredi 6 MAI 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
LE FORUM COURS VALLIER SAINT-MARCELLIN

SALON ORIENTATION & ALTERNANCE

Infos orientation, métiers, formations et contrats d'alternance
 OUVERT TOUT PUBLIC
 04 78 38 83 42

Partenaires avec la soutien de: La Région, isère, saintmarcellin, CIOCO

Pour les jeunes Tu as entre 16-25

La Mission Locale peut t'accompagner sur les thématiques suivantes:



L'équipe de la mission locale vous propose un accompagnement individualisé et personnalisé, avec de nombreuses offres de services

La Maison Intercommunale des Familles est un lieu d'écoute ouvert à tous les habitants du territoire, quel que soit leur âge. Les échanges avec les professionnels de la prévention santé et social sont confidentiels et gratuits. Soutien psychologique, information sur ses droits, accompagnement face à des situations de crise ou de violence, etc. La Maison Intercommunale des Familles intervient au sein de ses murs, en itinérance au plus près des habitants, mais aussi dans les établissements scolaires.

LA MAISON INTERCOMMUNALE DES FAMILLES

Permanence thématique sur « L'accès aux droits et les démarches administratives » à Vinay le MARDI 19 MAI 2026 de 14h30 à 16h30

Soutien psychologique possible pour les 11- 30 ans*

- Avec ou sans rendez-vous lors d'une permanence dans l'une des communes de votre choix.
- Ou sur rendez-vous au **07 64 56 23 58** l'équipe peut se déplacer à d'autres moments.

"J'ai besoin de parler de ce que je traverse, de ce que je vis"

*Je suis mineur, je peux venir seul ou accompagné

La Maison Intercommunale des Familles

En route vers la santé

Retrouver-nous sur d'autres permanences

Gratuit Confidentiel Pour tous

« L'ACCÈS AUX DROITS ET LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES »

Avec une professionnelle de France Services

LE MARDI 19 MAI 2026 de 14H30 à 16H30
 À Vinay – au Champs de Mars

Contact et informations: l'équipe mobile / 07 64 56 23 58 ou la Maison Intercommunale des Familles 04 56 33 30 20

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

FETE DU VELO

Entrée gratuite et ouverte à toutes et tous !
 Seul, entre amis ou en famille, l'association vous attend pour célébrer les mobilités douces dans une ambiance chaleureuse et festive !

Que vous soyez cycliste du dimanche, amateur de balades en famille ou passionné de deux-roues, venez profiter d'un programme riche et accessible à tous :

- spectacles (à 11h30 et 15h) de la compagnie Ziganime : "Les 12 travaux de Bricolo et Mécano"
- balades pour tous les niveaux (à 10h30 et 14h) avec prêt de vélos possible.
- animations et ateliers
- bourse aux vélos

ÉDITION 2026

Fête du Vélo

organisée par

DIMANCHE 24 MAI
 10H-17H | CHAMP DE MARS | SAINT-MARCELLIN

Animations - Balades - Bourse aux vélos
GRATUIT et OUVERT À TOUS !

**PROPRIÉTAIRES : PENSEZ À NOUS SIGNALER LES CHANGEMENTS
D'OCCUPATION DE VOS BIENS IMMOBILIERS**

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ont été maintenues lors de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023. Pour mettre en œuvre cette taxation, l'administration fiscale doit pouvoir correctement identifier l'ensemble des locaux concernés. Pour cela, une déclaration de la situation d'occupation des biens immobiliers (résidence principale, secondaire, local vacant, etc) incombe aux propriétaires depuis 2023.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire de logements et de dépendances (cave, garage, parking, etc.), vous devez déclarer la situation d'occupation ainsi que les changements d'occupation de vos biens sur le site impots.gouv.fr. Si aucun changement n'est intervenu depuis votre dernière déclaration, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Par contre, si un changement est intervenu entre le 2 janvier 2025 et le 1er janvier 2026 inclus (changement de locataire ou nouvellement loué, logement devenu vacant...), vous devez le déclarer **avant le 30 juin 2026** depuis le service en ligne « **Gérer mes biens immobiliers** », accessible dans votre [espace professionnel](#) sur impots.gouv.fr, préalablement créé et activé. Si vous n'avez pas accès à internet, un formulaire papier à compléter est disponible dans un service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.

En cas d'absence de déclaration, ou d'inexactitude des informations déclarées, **une amende de 150 € par local est prévue par le législateur (article 1770 terdecies du code général des impôts)**. Nous vous invitons donc à régulariser au plus vite votre situation en cas de besoin.

Pourquoi déclarer la situation d'occupation de mes logements ?

Cette déclaration permet à la DGFIP de savoir si vous occupez ce bien, s'il est vacant ou, s'il est loué, de connaître l'identité des personnes qui figurent sur le bail de location. L'objectif est de déterminer si le local doit être exonéré de taxe d'habitation car c'est votre résidence principale ou la résidence principale de la personne à qui vous le louez, ou imposé à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou à la taxe sur les logements vacants.

Quelles informations déclarer ?

Vous devez indiquer pour chacun de vos biens les changements d'occupation intervenus en 2025. Il peut s'agir :

- d'un nouveau local que vous occupez ;
- d'un local devenu vacant, ce qui implique que le logement ne soit pas meublé et reste inoccupé tout au long de l'année ;
- d'un logement loué soit de manière saisonnière, soit à l'année. Pour les locations de longue durée, vous devez indiquer l'identité des titulaires des baux lorsqu'ils ont changé au cours de l'année 2025.

Lorsque des locaux annexes (parking, garage, cave, piscine, etc...) dépendent de votre logement, ils doivent être déclarés à l'appui de la même déclaration d'occupation et en même temps que ce dernier.

Les données d'occupation connues de l'administration fiscale sont pré-remplies dans le formulaire de déclaration en ligne disponible dans votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers ». En cas de changement de situation par rapport aux informations indiquées, il convient de déclarer le cas échéant le nouvel occupant ou la vacance du local.

Vous ne trouvez pas la réponse à votre situation ?

Vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? Nos agents sont à votre disposition au **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour toute question d'ordre technique concernant votre démarche en ligne, il est possible de contacter le service d'assistance aux téléprocédures :

- par formulaire électronique, depuis la rubrique « Contact et prise de RDV » accessible sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr, rubrique > Vous êtes Professionnel > Votre demande concerne « Une assistance aux téléprocédures » ;
- par téléphone (pour les services en ligne proposés sur ce site uniquement) au **0 809 400 210**. Ce service est ouvert de 8h à 18h du lundi au vendredi.

Nous vous remercions de votre attention.

La Direction générale des Finances publiques



LE CONCILIEUR DE JUSTICE

La conciliation de justice est un mode amiable et gratuit de règlement de litiges du quotidien (troubles de voisinage, litiges entre bailleurs et locataires, désaccords entre consommateurs et professionnels, etc.).

Elle est ouverte à tout justiciable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel (artisan, agriculteur,..), et permet souvent de résoudre les différends sans recourir à une procédure judiciaire longue et coûteuse.

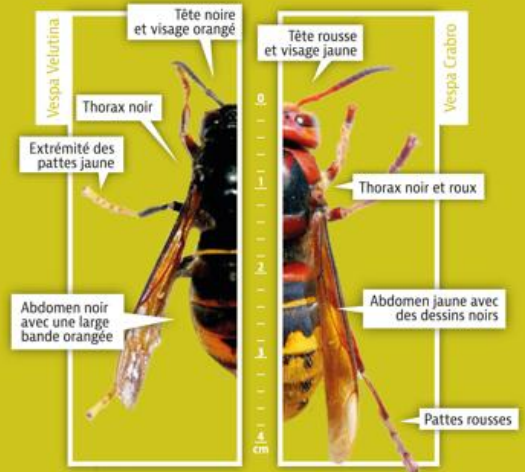
Pour tout renseignement complémentaire, les administrés peuvent également obtenir des informations et effectuer une demande de conciliation en ligne sur le site officiel : www.conciliateurs.fr

FRELONS ASIATIQUES—CHENILLES PROCESSIONNAIRES —MOUSTIQUES



Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et signalez sa présence !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

La [plateforme de signalement](http://signalement-chenilles-proceSSIONNAIRES.atlasante.fr) permet à chacun d'indiquer la présence de nids ou de **chenilles processionnaires** observés près de chez soi. Quelques clics suffisent pour enregistrer une alerte, accompagnée idéalement d'une photo et d'informations sur la localisation. Ces signalements permettent d'alerter les autorités locales et d'adapter les actions de prévention et d'information. Comme pour les moustiques tigres ou l'ambrosie, le signalement des chenilles processionnaires permet aux collectivités de **mieux évaluer leur présence et leur expansion sur le territoire**. En cette période où les chenilles du pin descendent des arbres pour se déplacer et s'enfouir sous terre, il est essentiel d'être vigilant et de contribuer à la surveillance de ces insectes nuisibles pour limiter leur développement.
<https://signalement-chenilles-proceSSIONNAIRES.atlasante.fr>

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le **moustique tigre** de vous envahir !

Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc. Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux). Changez l'eau des fleurs une fois par semaine. Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes. Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble>

Le GDS Apicole gère la lutte contre le **frelon asiatique** en Isère Les déclarations de nids de frelons asiatiques sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr sont essentielles dans la lutte contre ce fléau.





LE CHALET DE JALYBOU

Fabrice et Sandrine RIVERO

06 29 21 50 99

380 Route de Combe Bougey

lechaletdejalybou@orange.fr

38470 Notre Dame de l'Osier

Chers clients, nous serons ouverts :

Dimanche 3 mai
Vendredi 8 et dimanche 10 mai
Vendredi 22 mai
Vendredi 29 mai

N'hésitez pas à passer votre commande **par sms** au **06 29 21 50 99** dès que possible nous vous répondrons pour valider la commande.

Au plaisir de vous voir au chalet ! Merci de votre fidélité !

Sandrine et Fabrice

PIZZAS BASE SAUCE TOMATE

Basic : emmental, mozzarella, origan	10,00 €
4 Fromages : chèvre, roquefort, emmental, mozzarella	12,20 €
Royale: jambon, champignons, emmental, mozzarella	11,50 €
Burger : bœuf haché, cheddar, sauce burger, emmental, mozzarella	12,20 €
Grecque : aubergines marinées, brebis, origan, emmental, mozzarella	12,20 €
Seguin : lardons, chèvre, miel, thym, emmental, mozzarella	11,00 €
Toupie : anchois, câpres, emmental, mozzarella	12,00 €
Chorizo : chorizo, emmental,	11,00 €

mozzarella PIZZAS BASE CREME

Indienne : poulet, curry, champignons, emmental, mozzarella	12,10 €
Saumon : ravioles, saumon fumé, emmental, mozzarella	12,20 €
Cow-boy : poulet, bœuf haché, sauce barbecue, emmental, mozzarella	12,20 €
Alex : bacon, jambon cru, jambon blanc, raclette, emmental, mozzarella	12,20 €
Paysanne : champignons, lardons, chèvre, persillade, emmental, mozzarella	12,20 €

SUCREES

Matou : chocolat noir, framboises, vergeoise

Petit modèle 8,60 €

Grand modèle 11,60 €

GRAND MARCHÉ

CULTURE POUR TOUS EN MILIEU RURAL

Ce mois-ci, Tero Loko et le Sou des Ecoles s'associent à l'occasion du Grand Marché pour proposer un spectacle jeune public, "Petit(s) présent(s) pour GRAND FUTUR" de la compagnie Artiflette.

« 4 scientifiques en mission spatiale. Un protocole qui va leur paraître de plus en plus illusoire et inepte. Ils vont décrocher. Ils vont virer de bord. »

Avec le cirque, la musique et le théâtre comme langage poétique, 4 artistes invitent le public à les rejoindre dans leur cheminement pour tenter de tisser ensemble les contours d'un futur désirable.

Le spectacle est tout public dès 5 ans.

Durée : 50 minutes. Spectacle au chapeau !

RDV dès 17h pour le goûter et partager un moment convivial, le sou tiendra aussi une petite buvette ! Les associations vous attendent nombreux pour ce marché/spectacle spécial enfant !



TERO LOKO

APPEL À BÉNÉVOLES « ANGES JARDIENS »

Comme chaque année à la belle saison, l'association recherche des bénévoles pour ouvrir et fermer les serres, et arroser les plants pendant les week-ends. En effet, dès que le soleil pointe son nez, les serres ne peuvent pas rester fermées dans la journée, sous peine de voir les jeunes plants cuire. En revanche, pour que les tomates et les courgettes ne jouent pas les retardataires, il faut impérativement les refermer le soir. La plupart des salariés de l'association ne vivant pas dans la commune, l'association sollicite donc les habitants du village pour prendre le relais les week-ends et jours fériés.

Ce rôle « d'ange jardinier » n'a l'air de rien, mais il est extrêmement précieux pour permettre la production des légumes dans de bonnes conditions.

Plus d'infos : contact@teroloko.com

RECHERCHE BOULANGER ENCADRANT

Depuis sa création, l'association Tero Loko produit des légumes, du pain.... Et des bébés !

Pour assurer le remplacement de l'une des encadrantes boulangères pendant son congé maternité, l'association recrute donc un·e boulanger·e expérimenté·e.

L'encadrant.e coordonne les moyens nécessaires aux activités de boulangerie biologique au sein d'un fournil artisanal (pétrissage à la main, four à bois à sole tournante, travail au levain en fermentation lente). Il.Elle co-encadre, avec un binôme expérimenté, l'équipe de salarié·es en insertion (dont une majorité en apprentissage du français), en lien étroit avec l'équipe accompagnante et les instances de pilotage.

Fiche de poste et informations complémentaires sur

<https://alpesolidaires.org/offres-emploi/>

●●● Les grands marchés sont l'occasion pour les associations organisatrices de proposer des temps festifs et conviviaux tout au long de l'année

SOU DES ÉCOLES

COURSE DES COULEURS

Le sou des écoles est fier de vous annoncer la 2ème course des couleurs!

Elle se tiendra **le samedi 30 mai** à 16h à Notre-Dame de l'Osier.

Mini parcours aventure pour les enfants jusqu'au CP!

Inscription via le qr code ou le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-chantesse-notre-dame-de-l-osier-et-vatilleu/evenements/la-course-des-couleurs-et-marche-2>

Buvette et petite restauration sur place!

Venez nombreux!

La Course des Couleurs ou **RunBow Color** est une course ou marche ouverte à tous (à partir de 3 ans), pour le simple plaisir de courir ou de marcher, mais aussi de partager un moment unique et convivial en famille et entre amis.

Des zones de couleurs sont implantées sur le parcours et de la poudre d'amidon aux pigments colorés (hypoallergénique) est jetée sur les coureurs qui ressortent multicolores.

LES LUNETTES DE SOLEIL SONT OBLIGATOIRES

Un poste sera mis en place pour la remise des dossards aux participants, merci de prévoir deux épingles à nourrice.

COURSE DES COULEURS!
30 MAI 2026 À 16H
ESPACE BON RENCONTRE
 Promenade de la Chapelle,
 38470 Notre-Dame-de-l'Osier

PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR
HelloAsso
 SCANEZ-MOI!
 soudesecolescv@gmail.com

Circuit 3km (conseille aux enfants) à 7€
Circuit 5km à 9€
Circuit 7km à 11€
 Et un parcours Aventure pour les petites sections au CP

Organisé par le Sou des écoles de Chantesse, Vatilleu et Notre Dame de l'Osier

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

CAFFÉ ASSOCIATIF DE VINAY COMM'UN ACCORD

Comm'un Accord vous accueille tous les vendredis et samedi soirs de 19h à 22h au **Réchauffement Sympathique** pour boire un verre et bien plus : un sourire, une idée, une rencontre, parfois même un projet !

Le premier samedi du mois est organisé un REPAIR CAFE à partir de 19h00 et le deuxième vendredi du mois un atelier usage numérique à partir de 19h00.

Pour tous renseignements : <https://communaccord.net/> Adresse : cours de la Libération



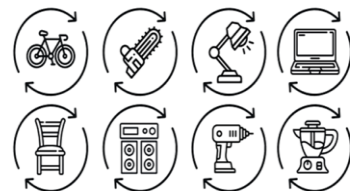
COURS DE THÉÂTRE D'IMPROVISATION

Tu veux rêver et lâcher prise tout en construisant des histoires incroyables ? Le théâtre d'improvisation est fait pour toi ! 6, 13, 20 et 27 mai.

REPAIR CAFÉ

TOUS LES 1^{ER} SAMEDIS DU MOIS À PARTIR DE 19H00

Venez apprendre à réparer vos objets du quotidien. On essaiera de prolonger leur vie !



Entrée libre* - Ouvert à tous.
 Plus d'infos ici



ATELIER USAGES DU NUMÉRIQUE

TOUS LES 2^E VENDREDIS DU MOIS À PARTIR DE 19H

Un souci avec l'informatique ? Un bug ? Une question ?

Venez en discuter, poser vos questions, débloquer une situation ou comprendre comment ça fonctionne.

Entrée libre* - Ouvert à tous.
 Plus d'infos ici



DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2026

Notre-Dame de l'Osier – Pays de Vinay

Inscriptions rentrée scolaire 2026 - école NOTRE DAME DE L'OSIER page 4

- 30/04 Récolte des œufs** pour la traditionnelle omelette du 1er Mai : suivie du verre de l'amitié page 2
- 1er/05 Traditionnelle omelette du 1er mai** à Notre Dame de l'Osier : infos et affiche page 1
- 03/05 Visite guidée gourmande au Grand Séchoir à 15h30**
Exposition permanente suivie d'une dégustation de 4 délices aux noix
Plein tarif 8,50 € / réduit 7,50 € / moins de 10 ans 3,50 €
- 05/05 Marché et spectacle organisé par Tero Loko et le sou des écoles à Bon Rencontre à partir de 17h00** page 12
- 06/05 La Mission Locale**, en collaboration avec plusieurs partenaires du territoire, organise le 2^{ème} salon de l'orientation et de l'alternance sur St Marcellin au Forum
- 08/05 Concert** chants Sardes et Italiens au **Grand Séchoir à 18h30**
Plein tarif 12 € / réduit 10 € - Tél : 04 76 36 36 10 <http://www.legrandsechoir.fr>
- 08/05 Commémoration** du 8 mai à 11h00 à la mairie page 1
- 09/05 Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier** : atelier couture, à 14h30 à la mairie.
- 22 /05 Rencontre du club de l'amitié à N.D. de L'Osier** - après-midi jeux à 14h00 mairie
- 23/05 Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier** : atelier couture, à 14h30 à la mairie.
- 23/05** Le Grand Séchoir : Musées en fête - visites guidées gratuites de l'exposition permanente et de l'exposition temporaire "Modernes à la campagne", ainsi que des ateliers et démonstrations de hula hoop. Page 8 - Réservation conseillée - Nombre de places limitées.
- 24/05** Fête du vélo – Saint-Marcellin page 8
- 26/05** Médiathèque intercommunale de Vinay : Venez partager vos lectures – gratuit - programme page 8
- 30/05 Le sou des écoles** : 2^{ème} course des couleurs à 16h00 à Notre-Dame de l'Osier à partir de 16h00 page 13
- 30/05** La fête de L'Autre à Cras, repas à la Salle des Fêtes à partir de 12h sur réservation : assoc.lautre@gmail.com

////////////////////

Brèves

Prochain L'Osier Flash : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 23/05/2026** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.